

DECRET N° 98-548 du 12 novembre 1998

portant nomination des membres du
conseil de gérance de la Caisse
autonome d'amortissement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de Finances ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création à l'organisation et au fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-270 du 09 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Finances ;
- Vu** le décret n° 98- 63 du 16 février 1998 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Caisse autonome d'amortissement ;

.../...

Sur proposition du ministre des Finances ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 14 octobre 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 98-63 du 16 février 1998 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Caisse autonome d'amortissement, les cadres ci-dessous désignés sont nommés es-qualités, membres du conseil de gérance de la Caisse autonome d'amortissement.

Président : Monsieur Patrice NADJO, directeur de cabinet du ministre des Finances ;

Membres : - Monsieur Idriss L. DAOUDA, directeur national de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

- Monsieur Grégoire LAOUROU, directeur général du budget et du matériel ;

- Monsieur Jean-Marie EHOUZOU, directeur de la coordination des ressources extérieures au ministère du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

- Madame Adidjatou MATHYS, directeur général adjoint du trésor et de la comptabilité publique ;

- Monsieur Noua AKAMBI, directeur du contentieux, agent judiciaire du trésor ;

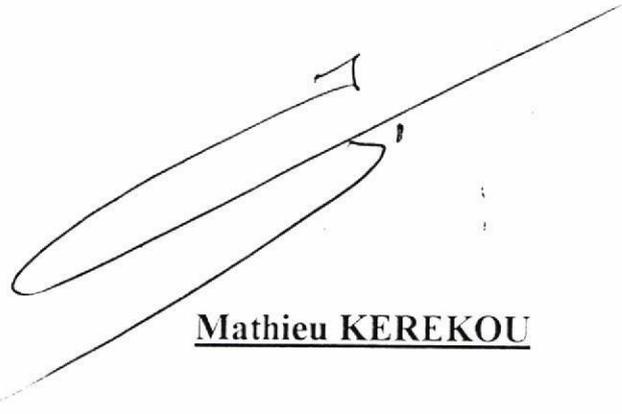
- Monsieur Sèmiou BAKARY, représentant du personnel de la Caisse autonome d'amortissement.

.../...

Article 2 .Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



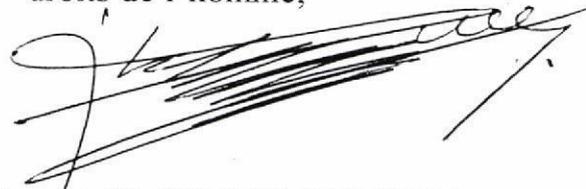
Mathieu KEREKOU

Le ministre des Finances,



Abdoulave BIO-TCHANE

Le garde des sceaux, ministre de
la Justice, de la législation et des
droits de l'homme,



Joseph H. GNONLONFOUN

Le ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de l'emploi,



Albert TEVOEDJRE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF4 MPREPE 4
MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 7 JO 1.